



VACCINATION
Covid-19

Mercredi 23 juin 2021

INFO PRESSE

Visite du vaccinodrome à l'hôtel de ville de Nouméa

Christopher Gygès, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et Jean-Pierre Delrieu, premier adjoint au maire de Nouméa, assisteront, **vendredi 25 juin à 14 heures, en salle d'honneur de l'hôtel de ville de Nouméa**, à la marche à blanc du vaccinodrome qui ouvrira ses portes au public le lendemain, samedi 26 juin.

> *Vous y êtes cordialement invités.*

Une soixantaine de volontaires à la vaccination participera à cette séquence qui doit permettre d'ajuster le fonctionnement de ce centre de vaccination provisoire.

Cet événement, organisé par le gouvernement et la Ville de Nouméa, doit donner l'occasion à tous, en particulier aux familles, de se faire vacciner facilement, avec ou sans rendez-vous. L'opération sera renouvelée le samedi 17 juillet pour les deuxièmes injections.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Accueil de 9 heures à 17 heures le samedi 26 juin.
- Sans rendez-vous ou sur rendez-vous, par téléphone au 05 00 33 ou sur le site internet www.allomedecin.nc
- Stationnement gratuit à proximité de l'hôtel de ville, dans le parking de la rue Jean-Jaurès, face à la salle des mariages.
- Accès direct à la mairie possible pour les voitures des personnes à mobilité réduite (portail face au square Olry).
- Un espace de jeux surveillé sera proposé aux plus petits.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc/vaccination ***

RAPPELS

- La vaccination contre le Covid-19 est gratuite, non obligatoire, sécurisée et nécessite deux injections à 21 jours d'intervalle.
- La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour être vacciné.
- Elle est ouverte aux personnes âgées de 12 ans et plus.
- Pour être vaccinés, les mineurs doivent être accompagnés de l'un de leurs parents ou de leur tuteur légal. Une pièce d'identité du parent ou du tuteur légal présent (passeport, carte d'identité) doit être présentée, ainsi que le livret de famille ou une copie de l'acte de naissance de l'enfant. L'autorisation des deux parents est nécessaire. En cas d'absence d'un des deux parents au moment de l'acte, le parent présent remplit l'autorisation parentale et s'engage sur l'honneur à ce que le parent co-titulaire de l'autorité parentale ait donné son consentement.
- Les personnes souffrant d'un antécédent allergique grave doivent prendre rendez-vous auprès du centre de vaccination du Médipôle.

Contact presse : pôle communication du gouvernement, Brigitte Claudel, tél. 76 52 66.



VACCINODROME

Salle d'honneur
de l'hôtel de ville de Nouméa

SAMEDI 26 JUIN
DE 9H À 17 H

Vaccination gratuite
à partir de 12 ans

Avec ou sans rendez-vous
☎ 05 00 33 ➔ allomedecin.nc

Pièce d'identité obligatoire

Réservé aux personnes ne souffrant pas
d'antécédents allergiques graves

VACCINATION
Covid-19

 gouv.nc/vaccination

